



LES INFOS

mercredi 7 mars
2012



Union Syndicale
Solidaires

Site Internet : <http://sudsnppe.fr>
Mail : sud.snpe@snpe-syndicat.fr



Nos retraites

Perco, a qui cela profite ?

Un accord sur le Perco (plan d'épargne pour la retraite collectif) devrait s'appliquer prochainement à SME. Parallèlement, une mesure liée à cet accord devrait s'appliquer sur l'accord participation du groupe SAFRAN.

En résumé :

L'objet de cet accord est présenté par la direction comme une possibilité d'améliorer la retraite des salariés s'ils font le choix d'effectuer des versements dans le perco.

Ces versements peuvent être tout ou partie de la participation, de l'intéressement ou des versements volontaires.

Ces versements volontaires et la participation seraient abondés.

Les sommes seraient alors bloquées jusqu'au départ à la retraite hormis quelques cas de déblocage prévus.

L'accord prévoit plusieurs niveaux de risques de placements sur le modèle du PEG (Plan Epargne Groupe).

Point de vue de SUD :

Cet accord arrive après le dernier recul imposé, de nos conditions de cotisations et l'allongement de la durée du travail contre lesquels nous avons lutté.

Cela n'est pas un hasard.

Il s'agit d'une autre étape contre le système de retraite par répartition.

Il s'agit d'introduire la retraite par capitalisation.

La retraite par répartition :

Le système est basé sur la cotisation, ce qui n'a rien à voir avec l'épargne.

Les cotisations ne sont pas accumulées, elles sont reversées dans la même période pour financer le versement des pensions.

Ces fonds échappent à toute spéculation !!!

Personne ne se paye sa retraite et sans les cotisations patronales, l'immense majorité des salariés ne pourraient y accéder.

Le système par répartition est viable est les arguments qui justifient le déficit des caisses de retraite par un allongement de la durée de vie est faux.

Ce déficit a été organisé par de multiples réformes de 1979 à nos jours.

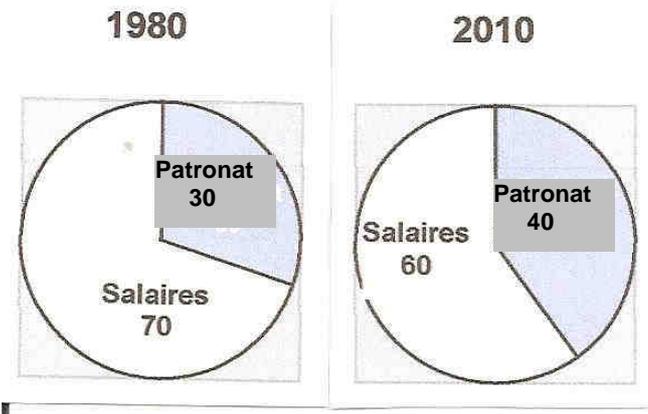
Toutes ces réformes n'ont suivi qu'un seul objectif : réduire les cotisations patronales.

Depuis que ces réformes sont mises en place, les salaires ne sont plus alignés sur la productivité comme c'était le cas avant.

Lorsque les cotisations augmentaient dans le même temps que la productivité progressait, le système des pensions était en progression.

Ce qui était produit hier par 3 salariés l'est aujourd'hui par 2 et le PIB (la richesse produite par le travail en France) qui était en 1980 de 1000 milliards € a quasiment doublé aujourd'hui avec 1995 milliards €.

Dans le même temps, 10 points de la part du PIB sont passés des poches du travail à celles des profits.



Entre 1940 et 1990, le taux de cotisation retraite est passé de 8 à 26 % du salaire brut il a commencé à stagner dans les années 1990 et il commence à reculer de nos jours.

Ceux qui ont bénéficiés des meilleures conditions de retraites sont ceux qui sont partis au moment où les cotisations comme le pouvoir d'achat était au plus haut.

La retraite par capitalisation :

Ce système n'est pas viable.

Dans le meilleur des cas, avec une épargne sécurisée, les sommes qui pourraient être accumulées ne couvriraient qu'une infime partie d'une pension.

De plus, quelles valeurs de pouvoir d'achat auraient 100 € épargnés aujourd'hui dans 20 ans ?

En revanche, la masse d'argent bloquée est utilisée en temps réel par la finance.

Cotisation et épargne :

En résumé, le système de cotisation repose sur les profits des patrons et l'épargne sur le salarié.

La spéculation :

Le Perco, est une incitation à placer de l'argent dans les circuits de la finance, notamment grâce à l'abondement.

Les exemples de scandales où les salariés y ont perdus toutes leurs économies ne manquent pas.

Modération salariale :

Le patron abonde volontiers le Perco car c'est un argument pour ne pas augmenter les salaires et donc réduire sa part de cotisation.

Pourquoi les patrons s'engouffreraient-ils dans des plans d'épargne s'ils n'y trouvaient pas leurs comptes ?

Les sommes versées sont non soumises à cotisations et défiscalisées.

C'est le travail qui crée des richesses, pas l'argent, le PEG, comme le Perco sont des moyens de détourner cette richesse de notre portefeuille.

Il s'agit pour les employeurs de nous demander de verser une part de notre salaire dans le circuit financier pour leur profit à eux.

Regagner les retraites, le sens du progrès :

Tous les progrès de la société se sont traduits par la réduction du temps de travail, les droits à la retraite, les congés payés.

Aujourd'hui, nous vivons une période de recul dans laquelle l'espérance de vie commence à décliner en Europe depuis que l'âge de la retraite a été repoussé.

Le seul avenir possible est le système de retraite par répartition, tout le reste ne marche pas.

La financiarisation de la société nous fait chaque jour la démonstration de son impasse en Grèce pour ne prendre qu'un exemple.

La seule solution sera de reprendre tous les acquis supprimés et d'en gagner de nouveaux à travers la lutte sur les salaires.

SUD continuera à défendre le système de retraite par répartition et le repartage des richesses pour relancer l'activité économique réelle.

Si vous tenez à épargner utilement, faites-vous une caisse de grève !!!

Si vous voulez en savoir plus sur les retraites et l'épargne, nous vous recommandons vivement ce lien vers une vidéo humoristique, claire et très instructive.

<http://www.reseau-salariat.info/video>